

DELIBERATION N° 20/2017
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS A
L'ÉTRANGER
Séance du 27 novembre 2017

Budget Rectificatif n°2 – 2017

Vu le code de l'éducation, articles D 451-1 à D 452-21 ;

Le conseil d'administration adopte le budget rectificatif n°2 de l'exercice 2017 de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger selon les tableaux de vote en annexe :

- Tableau 1 - autorisations d'emplois
- Tableau 2 - autorisations budgétaires
- Tableau 4 - équilibre financier
- Tableau 6 - situation patrimoniale

Nombre de votants : 26 Pour : 17 Contre : 8 Abstention : 1

Fait à Paris, le 27 novembre 2017

Le président du conseil
d'administration de l'AEFE


Laurent BILI